



AVIS PUBLIC

Règlements 591-2024 et 597-2024 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 18 mars 2024, adoptait les règlements suivants :

- **Règlement 591-2024 concernant le droit de préemption**
- **Règlement 597-2024 relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne**

Les règlements sont actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 25 mars 2024.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA